

Paris, le 30 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement reconduit Jérémie Boroy dans ses fonctions de président du Conseil national consultatif des Personnes handicapées et acte la réorganisation du CNCPH

Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) est une instance consultative qui a pour mission d'assurer la participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration des politiques publiques en France. Il travaille aux côtés des pouvoirs publics et joue un rôle de vigie pour faire respecter les droits des personnes handicapées. Le CNCPH rend notamment des avis sur tout projet de loi ou de décret qui les concernent.

Le mandat actuel du CNCPH a débuté en 2020 et se termine le 31 août. Pour procéder au renouvellement de ses membres pour la période 2023-2026, un appel à candidature a été lancé cet été et un comité de sélection présidé par Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, proposera à la ministre la désignation des nouveaux membres.

Ce comité réunit Sébastien Peytavie, député de la Dordogne et co-président du groupe d'études handicap de l'Assemblée nationale, Laëticia Bernard, cavalière handisport de haut niveau et journaliste radio, Agnès Marie-Egyptienne, ancienne secrétaire générale du Comité interministériel du handicap (CIH) et Deza Nguembock, entrepreneure sociale engagée.

Afin d'assurer la continuité des travaux du CNCPH et pour poursuivre la qualité des relations engagée avec le Gouvernement, le Gouvernement reconduit dès aujourd'hui Jérémie Boroy dans ses fonctions de président du CNCPH.

Fadila Khattabi confie à Jérémie Boroy la mission de conduire cette nouvelle mandature en favorisant la participation et la visibilité des personnes handicapées dans notre société. Elle demande au président du CNCPH de s'assurer de la pleine mobilisation des membres autour des orientations définies par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap, du 26 avril dernier. À ce titre, le respect ainsi que l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap, mais aussi l'école pour tous, l'accessibilité ou encore le plein-emploi des personnes handicapées constituent un cap clair et ambitieux qui s'inscrit pleinement dans le chemin tracé par le Gouvernement et pour lequel le CNCPH doit être partie prenante.

La ministre déléguée chargée des Personnes handicapées officialise également la réorganisation du Conseil national consultatif des Personnes handicapées. La nouvelle composition du CNCPH, qui sera acté par décret, permettra de garantir une représentation majoritaire des associations des personnes handicapées tout en garantissant la pleine participation des associations de familles ainsi que de l'ensemble des parties prenantes (syndicats, élus, institutions, organismes, etc.).

Pour Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées :

« La nouvelle mandature du Conseil national consultatif des Personnes handicapées est sur le point de débiter et sa composition évolue dans le bon sens. Le CNCPH doit être à l'image de notre société, c'est-à-dire : divers et diversement représenté. Je salue donc la volonté des membres du Conseil de se conformer aux recommandations de l'ONU en donnant une plus forte place aux personnes en situation de handicap. »

Dès la rentrée, j'aurai à cœur de pouvoir travailler main dans la main avec les membres du Conseil pour que l'action du Gouvernement respecte les aspirations et les droits des personnes handicapées, tout en étant utile au plus grand nombre. »

Pour Jérémie Boroy, président du Conseil national consultatif des Personnes handicapées :

« Je suis honoré de la confiance que m'accorde Fadila Khattabi. Cette mandature sera celle de la mise en œuvre de la réforme qui change les règles du jeu de la représentation des personnes handicapées. Les personnes concernées, c'est-à-dire les personnes elles-mêmes handicapées et les familles, représenteront ainsi 80 % de la composition totale du futur CNCPH, c'est inédit. »

Les personnes handicapées ne veulent plus être dépossédées de leur propre participation à nos travaux, elles ne souhaitent plus que leur parole soit confisquée par d'autres.

Guidés par l'approche par les droits, nous intensifierons notre mobilisation aux côtés de la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de l'ensemble de ses collègues du Comité interministériel du handicap et des acteurs publics autour de nos impératifs en matière d'accessibilité et de nos obligations de désinstitutionalisation, tout en nous assurant que tout le monde ait bien voix au chapitre, des enfants et des jeunes aux usagers des établissements médico-sociaux et des maisons départementales des personnes handicapées. »

Secrétariat presse

Ministère chargé des Personnes handicapées

Tél : 01 40 56 89 04

Mél : sec.presse.cabph@social.gouv.fr

14, avenue Duquesne

75007 PARIS 07